

*Bulletin interne de prévision régionale du 09/02/23 à destination des Préfectures et des services concernés*

## Situation en cours :

Aujourd'hui (09/02/23), un dépassement du seuil d'Information et de Recommandation en PM10 est prévu dans le département 35. Demain (10/02/23), ce dépassement se poursuivra dans le département 35 et s'étendra au département 56.

Compte tenu des niveaux de pollution atmosphérique mesurés et prévus, les dispositions du document cadre zonal devraient vous conduire à déclencher les procédures correspondant aux niveaux suivants :

Département	Polluant	Niveau constaté HIER	Niveau prévu AUJOURD'HUI	Niveau prévu DEMAIN	Procédure à déclencher selon dispositif zonal pour AUJOURD'HUI	Procédure à déclencher selon dispositif zonal pour DEMAIN	Commentaires
Côtes d'Armor (22)	PM10	Néant	Néant	Néant	Aucune procédure	Aucune procédure	Département non concerné
Finistère (29)	PM10	Néant	Néant	Néant	Aucune procédure	Aucune procédure	Département non concerné
Ille-et-Vilaine (35)	PM10	> Seuil Information Recommandation	> Seuil Information Recommandation	> Seuil Information Recommandation	ALERTE	ALERTE	2ème jour de dépassement IR - Passage en alerte sur persistance (dépassement constaté hier à St malo et prévu ce jour à Rennes)
Morbihan (56)	PM10	Néant	Néant	> Seuil Information Recommandation	Aucune procédure	INFORMATION RECOMMANDATION	Dépassement prévu pour la partie Sud-Est du département

### NOTA

- Ce bulletin doit être interprété selon l'arrêté préfectoral relatif aux épisodes de pollution atmosphérique
- Ce bulletin est régional : bien repérer les lignes de votre département pour déterminer le niveau de procédure
- Ce bulletin ne doit pas être rediffusé tel quel au public – se reporter aux procédures fixées dans votre arrêté
- Le prochain bulletin sera émis demain avant 12h

**Contact Air Breizh : 02 23 20 90 90**

**Destinataires de ce bulletin :** selon liste des arrêtés préfectoraux